

## CONSEIL D'ADMINISTRATION – vendredi 14 novembre 2025

Délibération n° 2025\_22

Présents avec voix délibératives :

- Mme Anne BABIAN-LHERMET, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- M. Pierre BONNET, Vichy Communauté, titulaire (en visio)
- Mme Valérie CABECAS, Conseil départemental du Cantal, titulaire (en visio)
- M. Christian CHITO, Conseil départemental de l'Allier, suppléant (en visio)
- M. Bruno FAURE, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- M. Emmanuel FERRAND, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- M. Michel SAUVADE, Conseil départemental du Puy-de-Dôme, titulaire (en visio)

Présents :

M. Luc LORNAGE, Adjoint au Payeur Régional, M. Frédéric MÜLLER, Directeur de la Régie Auvergne Numérique, Mme Bénédict KODJO, Directrice Adjointe de la Régie Auvergne Numérique, M. François TEPPAZ-MISSON, Directeur Adjoint de la Régie Auvergne Numérique, M. Christophe CELLARIER, Conseil Départemental du Cantal, Mme Valérie ESCOT, Conseil Départemental du Puy de Dôme, M. Vincent MAILLARD, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts de la Régie « Auvergne Numérique »,  
Le quorum étant atteint,

**Le Conseil d'Administration de la Régie régionale « Auvergne Numérique » décide :**

- **d'approuver les termes de l'avenant au Contrat de financement de la BEI, joint à la présente délibération,**
- **d'autoriser le Directeur de la Régie régionale « Auvergne Numérique » en application des dispositions de l'article R 2221-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer avec la BEI cet avenant au Contrat de financement,**
- **de signer tous les actes nécessaires à son exécution (notamment tout certificats et attestations) ;**
- **d'autoriser le Directeur de la régie à déléguer sa signature conformément à l'article R2221-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, relativement aux autorisations susvisées.**

Le Président,



Bruno FAURE